



Information sur le casier b2

Par **libelule70**, le **03/02/2009** à **17:57**

bonjour rnj'aimerais savoir si après une peine de prison de 3 ans ferme pour volrnest ce que cette condamnation est encore visible au bot de vingt ans sur le casier b 2rne je vous en remercie d'avance de votre reponse rnCORDIALEMENT

Par **Patricia**, le **03/02/2009** à **21:27**

Bonsoir,rnrnLe mieux et le plus sûr, à mon avis, est d'en demander un extrait à Nantes.rnrnS'il n'est pas vierge, ressaissir par LR avec A/R, le proc du TGI qui a rnprononcé votre condamnation, pour lui demander l'effacement.rnBien lui exposer les raisons de votre demande.rnrnCliquez sur le site Forum des Prisons (spécial casiers judiciaires) qui peutrnvous aider
:rnhttp://www.prison.eu.org/article.php?id_article=348&var_recherche=casier+judiciaire

Par **libelule70**, le **04/02/2009** à **13:59**

bonjour mille merci pour votre réponse aussi rapidernj'ai demandé le cassier b3 il n'y a plus rien a cette date d'aujourd'hui dessus maintenant mon ami a le droit de voté mais il parait que cela reste sur le b2 et par rapport a mon emploi il me demande le casier b2 de mon conjoint et la je risque fort de perdre mon emploi pour une bêtise bête et c... qui date de 19 ans rncomment faire pour voir ce b2 ? rnCORDIALEMENT